



## Fuite d'eau : qui paye la surconsommation ?

Par **Sib76**, le **14/11/2013** à **13:23**

Bonjour,

Nous louons notre maison depuis le 1er juillet. Courant juillet nous avons remarqué une fuite d'eau au cumulus, fuite signalée au propriétaire qui a fait changer le cumulus en septembre. Or nous venons de recevoir notre facture de juillet qui s'apparente à la consommation d'une famille de 4 personnes sur 1 an (71 m<sup>3</sup>) ! Sachant qu'en juillet, nous n'étions présents que 7 jours, et que nous avons averti le propriétaire de cette fuite, qui doit payer la facture ? Le cumulus n'étant pas en service lors de l'état des lieux, nous n'avons pas pu remarquer la fuite... peut-on donc parler de "vice caché" pour faire jouer l'assurance du propriétaire ?  
Merci de votre aide.

Par **moisse**, le **14/11/2013** à **18:36**

Bonjour,

Le vice caché ne concerne que les transactions. On peut évoquer un défaut, une panne ou une nuisance c'est tout.

Une fuite d'une telle importance ne peut pas être infime, et le cumulus est toujours en pression à défaut d'être en chauffe.

71 m<sup>3</sup> d'eau au sol, celui qui passait la serpillère est à plaindre.

Qu'en est-il d'aout ??

Enfin personne n'est assuré pour ce genre de défaut, sauf bien sur s'il y a dégât des eaux.

Par **Sib76**, le **14/11/2013** à **22:00**

Merci pour votre réponse.

Le cumulus etait débranché et devait etre vide lors de l'état des lieux le 1 juillet. C'est le lendemain de notre déménagement le 12, en ouvrant l'eau et en mettant en service le cumulus que nous avons remarqué la fuite (il y a un regard dans cette piece, qui permettait a l'eau de s'evacuer rapidement dehors)... nous avons donc averti le propriétaire et coupions l'arrivée d'eau du cumulus dès que nous n'en avons pas besoin les quelques jours ou nous étions présents en juillet (mais apres chaque douche, nous devions eponger). En partant en vacances le 26, nous avons coupé l'eau ; puis fin aout nous avons continué à éponger... jusqu'au changement de cumulus le 5 septembre.

Voici ce que donnent nos relevés de compteur d'eau :

Consommation du 1 au 26 juillet : 71 m3

Consommation du 27 juillet à aujourd'hui : 19 m3.

Enfin, il n'y a pas de dégats liés à cette fuite car le cumulus est situé en rdc dans une piece carrelée non meublée.

Le seul embetement pour nous sont les 200 euros à payer...

Le propriétaire ne sait pas non plus s'il doit supporter une partie de la facture, sachant que les anciens locataires partis mi-juin, ne lui avaient pas fait part d'une eventuelle fuite...

Merci d'avance pour votre aide.

Par **moisse**, le **15/11/2013** à **05:54**

Bonjour,

Mis à part une erreur de lecture au relevé du 01/07 je ne vois pas comment expliquer cette importance.

Votre bailleur est en possession d'un état des lieux de sortie de l'ancien locataire avec relevé du compteur, donc au 15 juin précédent.

Par **Sib76**, le **15/11/2013** à **13:46**

Et pourtant l'index relevé avec la propriétaire le 1er juillet est bien celui indiqué sur le bail et la facture d'eau ! et correspond à celui de la sortie des anciens locataires...

Et je suis bien d'accord avec vous : je ne comprends pas ou sont partis ces 71 M3... quelques douches + eau deversée dans la piece (mais pas piscine)... Le sol de la piece étant légèrement en pente, l'eau coulait vers un regard, mais je ne sais pas ou partait ensuite.